

**PRESENTS (23)** : Mmes et MM Jean-Pierre BAILLY, Guy BOISSERIN, Elisabeth CAILLOZ, Lionel CATRAIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Rémi FOURMAUX, Ernest FRANCO, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Patricia GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Marie-Hélène MARTINAUD, Pierre MENARD, Paul MINSSIEUX, Marie-Claire PELTIER, Jean-François PERRAUD, Claire REBOUL, Anne-Claire ROUANET, Céline ROTHEA, Solange VENDITTELLI.

**Pouvoirs (6)** : Mme Evelyne GALERA à Mme Patricia GRANGE, Mme Jacqueline PONE à M. Jean-Louis GERGAUD, M. Martial GILLE à Mme Céline ROTHEA, M. Serge BERARD à Mme Anne-Claire ROUANET, Mme Presclia LAKEHAL à Mme Claire REBOUL, Mme Martine RIBEYRE à M. Guy BOISSERIN.

**Absent(e)s excusé(e)s (4)** : Mme et MM. Matthieu CHAUVIN, Josiane MOMBRUN, Grégory NOWAK, Jean-Jacques RUER.

**SECRETAIRE** : Madame REBOUL

## Ouverture de la séance à 20 h 30.

- **Approbation du Compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2016 à l'unanimité des membres présents.**

- **Décisions du Président et du Bureau**

- **Décisions du Président**

- N° 2016-51 : M. le Président précise que les travaux débiteront en tout début d'année et que, suite à la modification du périmètre, la surface à traiter reste pratiquement identique ainsi que le coût prévisionnel.
    - N° 2016-55 : M. le Président indique que c'est le meilleur taux proposé suite à l'appel d'offres.
    - N° 2016-55 : M. le Président rappelle que le groupe de travail a estimé qu'il serait intéressant, la première année, de faire un bilan sur l'exécution du contrat de délégation, d'où l'ajout de cet avenant.
    - N° 2016-57 : M. le Président informe qu'il s'agit du coût complémentaire de l'étude réalisée sur l'opportunité de rentrer en PLUI.
    - N° 2016-59 : M. le Président précise qu'il s'agit de mutualisation.

- **Décisions du Bureau**

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

## ADMINISTRATION

- **Adoption des statuts en conformité avec la loi NOTRe**

Monsieur le Président insiste sur le fait que la CCVG doit rester dans les compétences qui lui ont été données. Il rappelle que, dans un premier temps, concernant la voirie, l'investissement et le fonctionnement ayant été scindés, cela avait nécessité une mise en conformité. Il ajoute qu'il est demandé de la précision dans les prises de compétences partielles.

Madame Mesnier demande pourquoi adopter les statuts avant de déterminer l'intérêt communautaire ?  
Monsieur le Président est d'accord sur le fait de déterminer, en premier, l'intérêt communautaire.

- **Détermination de l'intérêt communautaire**

Monsieur FAGES précise que l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire n'étant pas intégré, une modification sera nécessaire si la CCVG passe en PLUI.

Madame Rouanet demande ce que devient le PLU des communes. Il lui est répondu qu'il reste au niveau des communes, tel que c'est écrit.

Monsieur le Président ajoute qu'il est bien précisé que c'est une collaboration avec les communes mais que les communes en gardent la responsabilité tant qu'il n'y a pas de PLUI.

Monsieur FAGES informe que cela deviendra une compétence obligatoire si les communes ne délibèrent pas avant mars 2017.

Madame GAUQUELIN informe que le PLH a été présenté à la commission régionale de l'habitat regroupant les régions Auvergne et Rhône-Alpes, et que l'avis officiel du préfet est attendu. Elle précise qu'il a été relevé qu'un gros travail avait été fait, que les fiches actions étaient très intéressantes, et elle pense que l'avis sera favorable.

Concernant les compétences optionnelles, et notamment « Création, aménagement et entretien de la voirie », il est convenu :

- de préciser que : « Sont d'intérêt communautaire, les voies communales et leurs annexes... »
- de modifier ainsi : « La Communauté de communes de la Vallée du Garon assurera la participation financière demandée par le département pour les voiries départementales ».

- et de spécifier : «...La mise en œuvre d'un schéma de voiries réservées aux modes doux. »

Les statuts comportant quatre compétences obligatoires, il est demandé pourquoi seulement deux sont présentées ? Monsieur Imbert répond que seules les compétences comportant des modifications sont intégrées dans la délibération.

Il précise que les statuts ne donnent que le cadre général d'intervention et que l'intérêt communautaire, par délibération, permet des modifications en fonction des compétences obligatoires.

Selon M. FAGES il sera beaucoup moins facile de dire quels sont les statuts qui s'appliquent à la CCVG car, dans les statuts, il n'y aura que les choses générales.

Madame Mesnier demande si l'intérêt communautaire peut être changé sans changer les statuts ?

Ceci est confirmé, l'intérêt communautaire n'est décidé qu'en CC.

Monsieur FAGES précise que les statuts ne doivent plus être touchés, mais que des compétences peuvent être ajoutées. Monsieur Perraud conclut qu'ainsi les communes n'ont plus leur mot à dire sur l'intérêt communautaire.

Mais M. FAGES rétorque que les décisions sur l'intérêt communautaire sont prises par les communes présentes au CC.

#### Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

- **RH : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative avec le CDG69**

Monsieur FAGES rappelle que la CCVG et les communes, hors Chaponost et Vourles, ont confié au centre de gestion le lancement d'un appel d'offres afin de trouver la meilleure proposition.

Il précise que le taux négocié représente 1 point de moins que le taux de cotisation actuel pour la CCVG.

Il ajoute que ces taux ne sont pas comparables dans les collectivités car ils dépendent du nombre d'agents, des accidents..., de chaque commune.

Monsieur BOISSERIN demande s'il s'agit d'une cotisation employeur ? Monsieur FAGES le confirme, ajoutant que gagner 1 % de la masse salariale est important pour les collectivités.

Monsieur COMBET s'enquiert de la raison pour laquelle la CCVG ne s'est pas inscrite dans la démarche d'appel d'offres mutualisée ? Monsieur FAGES répond qu'elle s'est inscrite dans la démarche du centre en termes de volume.

Monsieur GERGAUD désire connaître la différence entre CNRACL et non affiliés. Monsieur FAGES lui explique qu'il s'agit du personnel titulaire et du personnel non titulaire.

Il est demandé si Vourles va renégocier toutes les assurances ? Monsieur FAGES confirme que cela sera fait dans le cadre d'un appel d'offres commun pour Chaponost, Vourles et le CCAS de Chaponost. Il précise que certaines communes ne s'y sont pas inscrites pour des raisons qui leur sont propres mais que, le marché de Vourles arrivant à échéance, toutes les assurances ont été renégociées.

#### Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **RH : Création du poste d'attaché territorial – annule et remplace la délibération n° 2016-53**

#### Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### **FINANCES**

- **Décision Budgétaire Modificative n° 2**

#### **En section de fonctionnement**

Monsieur FAGES présente le solde de 36 250 € (19 600 € + 16 650 €) qui sera financé par la quote-part versée prorata temporis par Equalia pour l'utilisation d'un bien appartenant à la CCVG, équilibrant ainsi la section de fonctionnement.

Chapitre	Compte	N_Comp	fonctior	Code_SERVICE	DM n°2 2016
011 - Charges à caractère	6247 - Transports collectifs	6247	413	CA	35 000,00 €
011 - Charges à caractère	6284 - Redevances pour services rendus	6284	413	CA	290 000,00 €
011 - Charges à caractère	63513 - Autres impôts locaux	63513	413	CA	108 000,00 €
014 - Atténuations de pr	73916 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	73916	01	ADM	45 100,00 €
65 - Autres charges de g	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et a	6574	413	CA	121 500,00 €
					<b>Total 19 600,00 €</b>

Compte	N_Compte	Fonction	fonction	SERVICES	BP 2016	DM n°2 nov 2016
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement)	22	0 - Services généraux de	1		- €	- €
<b>023 - Virement vers la section d'inv</b>	<b>023</b>				<b>157 045,67 €</b>	<b>60 300,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	23	0 - Services généraux de	1			
<b>68 - Dépenses d'amortissements</b>					<b>625 090,00 €</b>	<b>60 300,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des Immos inco	6811	0 - Services généraux de	1		625 000,00 €	60 300,00 €
<b>66 - Dépenses financières</b>					<b>116 300,00 €</b>	<b>16 650,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	66111	0 - Services généraux de	1	GEND - GEND	25 900,00 €	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	66111	0 - Services généraux de	1		85 900,00 €	
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-	661122	0 - Services généraux de	1		4 500,00 €	16 650,00 €

Chapitre	Compte	N_Compte	Fonction	fonctior	SERVICES	Code_SERVICE	DM n°2 nov 2016
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>							<b>36 250,00 €</b>
75 - Autres produits de	757 - Produits divers de gestion courante	757	4 - Sport et jeunes	413	CA - Centre aquatique	CA	36 250,00 €
							<b>Total 36 250,00 €</b>

Il conclut qu'il s'agit d'une décision modificative d'ajustement de crédits, sans dépense nouvelle.

### En section d'investissement

Monsieur FAGES précise que le total des montants réaffectés en dépenses et en recettes se neutralisant, le solde des mouvements est égal à zéro.

Compte	N. Compt	Fonctior	SERVICES	N. Opératio	BP 2016	DM n°2 nov 2016
2313 - Constructions	2313	524	AAGV	25	100 000,00 €	41 040,00 €
2315 - Constructions	2315	413	CA - Centre aquatique	35		41 040,00 €
					100 000,00 €	- €

Il annonce que la subvention du département ayant été comptabilisée deux fois, il convient de faire une annulation.

Chapitre	Compte	N. Compt	Fonction	Fonctior	SERVICES	N. Opérat	BP 2016	DM n°2 nov 2016
10 - Dotations, fonds divers et réserves							1 830 000,00 €	400 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et	10222 - F.C.T.V.A.	10222	0 - Services généraux de	20	ADM - Administratif		1 830 000,00 €	400 000,00 €
13 - Subventions d'investissement							400 000,00 €	- 400 000,00 €
13 - Subventions d'investisse	1313 - Départements	1313	4 - Sport et jeunesse	413	CA - Centre aquatique	35	400 000,00 €	400 000,00 €
							2 230 000,00 €	- €

Compte	N. Compte	Fonction	fonction	SERVICES	BP 2016	DM n°2 nov 2016	
021 - Virement de la section de fonctionn	021				157 045,67 €	60 300,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnem	21	0 - Services généraux de		1			
					625 000,00 €	60 300,00 €	
2031 Frais d'études	28031	0 - Services généraux de		1	PLH - PLH	5 344,70 €	18 736,74 €
2033 Frais d'insertion	28033	0 - Services généraux de		1		737,00 €	985,60 €
20414 Communes - Subv. d'équipement vers	28041411	0 - Services généraux de		1		1 538,00 €	- €
20415 Groupement de coll. - Subv. equi.vers	28041511	0 - Services généraux de		1		2 842,79 €	2 273,79 €
20415 Groupement de coll. - Subv. equi.vers	28041581	0 - Services généraux de		1		3 040,00 €	- €
2042 Subv. d'équipement versées aux pers	280422	0 - Services généraux de		1		160 202,43 €	419,83 €
205 Concessions et droits similaires, brevets,	28051	0 - Services généraux de		1		15 656,96 €	- €
2128 Autres agencements et aménagements	28128	0 - Services généraux de		1		146 500,00 €	179,92 €
2132 Immeubles de rapport	28132	0 - Services généraux de		1		80 653,00 €	1 345,00 €
2135 Inst. générales, agencem, aménagem d	28135	0 - Services généraux de		1	AAGV BR - AA	851,00 €	- €
2145 Constructions sur sol d'autrui - Agence	28145	0 - Services généraux de		1		279,00 €	- €
21538 Autres réseaux	281538	0 - Services généraux de		1		706,00 €	- €
2158 Autres installations, matériel et outillag	28158	0 - Services généraux de		1	ADM - Admin	1 528,00 €	- €
217* Immobilisations reçues au titre d'une r	281728	0 - Services généraux de		1		1 751,00 €	- €
217* Immobilisations reçues au titre d'une r	281751	0 - Services généraux de		1		158 006,10 €	46 453,92 €
217* Immobilisations reçues au titre d'une r	281752	0 - Services généraux de		1		15,00 €	- €
2181 Installations générales, agencements e	28181	0 - Services généraux de		1		1 029,00 €	- €
2183 Matériel de bureau et matériel informa	28183	0 - Services généraux de		1		25 520,20 €	262,40 €
2184 Mobilier	28184	0 - Services généraux de		1		14 222,33 €	1 757,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	28188	0 - Services généraux de		1	ADM - Admin	4 577,49 €	361,68 €

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

### AMENAGEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE / PLH

- Aménagement / Eco – Acquisition terrains Moninsable 2 à Brignais



Madame GAUQUELIN précise que ces terrains sont extrêmement intéressants compte tenu de leur situation, en vitrine de la zone de Sacuny, et sont le dernier grand tènement libre pour y installer des activités économiques.

Monsieur BOISSERIN complète que les terrains de Sacuny, juste en face de ceux-ci, après aménagement, se sont vendus à 75 €/m<sup>2</sup> six ans auparavant.

Monsieur FAGES précise qu'à Vourles, des terrains non aménagés ont été vendus 40 €/m<sup>2</sup> en zone AU.

Monsieur le Président ajoute avoir constaté d'énormes disparités sur les valeurs données par les Domaines, et que deux terrains contigus appartenant à des propriétaires divers peuvent avoir des estimations totalement différentes.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- Aménagement / Eco – Convention de veille EPORA/CCVG/Ville de Chaponost - Parc du Dôme et quartier de Gare

Madame GAUQUELIN précise qu'il s'agit d'un grand tènement situé dans une zone clé pour le développement économique et le contrôle de la mutation sur ce secteur.

Monsieur MENARD remarque que le fait « d'éviter le morcellement » n'est pas forcément un objectif en soi pour le développement économique.

Monsieur BOISSERIN explique que l'idée est d'éviter l'émiettement et qu'un bâtiment de 40 000 m<sup>2</sup> ne se retrouve avec 100 artisans avec 100 m<sup>2</sup> ou 200 m<sup>2</sup>.

Madame GAUQUELIN précise que cela permet une maîtrise sur l'aménagement global.

Selon M. PERRAUD l'esprit de la convention est de disposer d'une veille sur ce secteur, qui peut avoir un renouvellement urbain, industriel, afin de pouvoir intervenir.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- PLH – Garantie d'emprunts Cité Nouvelle pour un montant de 948 000,00 €
- PLH - Garantie d'emprunts SEMCODA pour un montant de 4 081 250,00 €

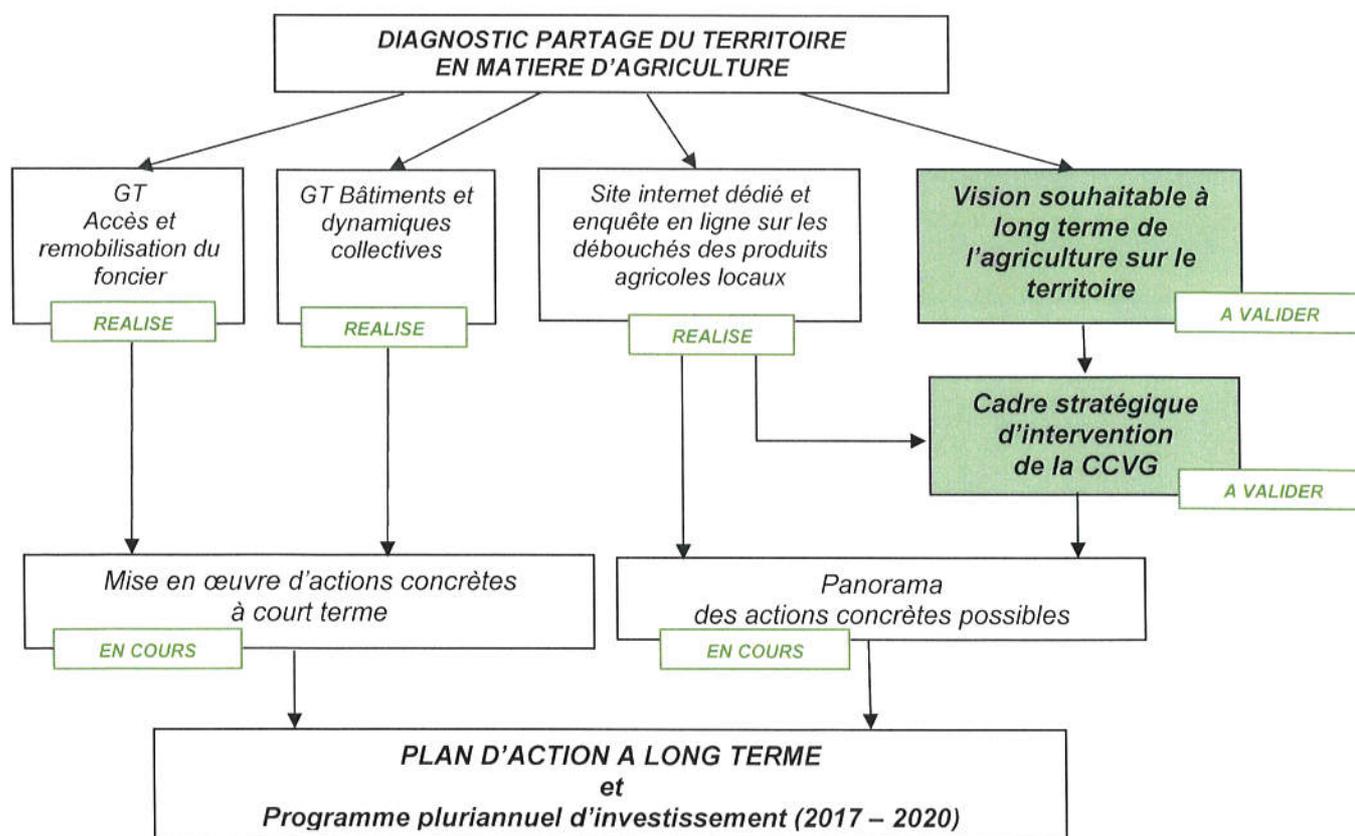
Il est demandé s'il y a un tableau récapitulatif de tous les montants garantis ?

Monsieur FAGES indique que ce tableau est en annexe du budget.

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

## AGRICULTURE

- Adoption du cadre stratégique d'intervention de la CCVG



Madame GAUQUELIN présente une synthèse des actions menées :

- Par le groupe de travail sur l'accès et la remobilisation du foncier :
  - Plaquette de sensibilisation à destination des propriétaires fonciers. Plaquette en cours d'envoi aux communes et aux notaires, mise en ligne sur le site de la CCVG, et envoi aux propriétaires en 2017, notamment ceux dont les terrains sont classés en PENAP.
  - Articles à paraître dans les magazines communaux.
  - Réalisation d'un recueil d'initiatives en faveur de la remobilisation du foncier pour assurer une veille foncière, pour sensibiliser les propriétaires, en vue de : restructurer le foncier, restructurer les sièges d'exploitations, compenser l'artificialisation des terres, maîtriser le foncier dans la durée, et mettre à disposition de façon temporaire ou permanente un lieu test pour que les jeunes agriculteurs.

Sur ces actions, des fiches d'expérience sont en cours de finalisation et seront disponibles sur le site de la CCVG.

Monsieur DESFORGES demande une explication sur l'artificialisation ?

Madame GAUQUELIN explique que c'est pour empêcher qu'elle serve à autre chose que l'agriculture.

- Par le groupe de travail sur les bâtiments et la dynamique collective :

- Identifier les opportunités de développement des équipements collectifs mutualisés, espace test sur la propriété Jasserand à Chaponost :

- scénario 1 : test permanent avec un ou deux testeurs,
- scénario 2 : test en archipel avec possibilité d'installation définitive,
- scénario 3 : installation directe privilégiée avec une gestion en ferme relais ou en ferme intercommunale,
- scénario 4 : bâtiment collectif.

Madame GAUQUELIN expose que, suite à ce test, compte tenu du prix d'acquisition élevé (500 K€ + 200 K€ de réhabilitation du bâtiment), il n'a pas été donné suite, dans ces scénarios, à cette acquisition.

Elle poursuit que, par contre, il y a la volonté d'approfondir les scénarios 1 et 4 pour une mise en place, sur un autre site, à moyen terme.

- Développement d'un équipement de production collectif : accompagner la création d'un cuvier collectif sur la commune de Millery pour favoriser la transmission, l'installation de nouveaux viticulteurs.

Madame GAUQUELIN informe que de jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un compagnonnage d'agriculteurs déjà établis, désirent s'installer dans ce secteur mais qu'ils ont des difficultés à trouver des outils pour la transformation du raisin en vin et pour le stockage.

Comme cela intéressait aussi des viticulteurs sur d'autres communes, elle explique qu'il a donc été décidé d'étudier cette possibilité de faire un cuvier collectif.

- Envisager les modalités de portage foncier, de l'appui juridique et de la recherche de financements.

Madame GAUQUELIN explique que tout ceci est en cours et que la commune réfléchit pour négocier l'acquisition des terrains mitoyens à la CUMA existante.

- Trouver un site à réhabiliter avec un logement mis à disposition par un bailleur car les agriculteurs ont beaucoup de mal à se loger sur la CCVG du fait du prix du foncier important et que, lors d'une cession d'exploitation, les anciens agriculteurs ont tendance à rester dans leur maison d'habitation et à ne céder que les bâtiments.

Madame GAUQUELIN pense qu'il serait intéressant, dans le cadre du PLH, de déterminer un lieu à réhabiliter qui serait réservé à des agriculteurs et réhabilité par un bailleur, ou de réserver des logements pour des agriculteurs lors d'une construction en mixité sociale.

Elle engage l'Assemblée à aller voir le site internet nouvellement créé et dont le lien est sur le site de la CCVG.

Elle présente les axes stratégiques de la vision à long terme.

VISION A LONG TERME		AXES STRATEGIQUES
Une agriculture intégrée à son territoire		1- Pérenniser et renforcer une agriculture dynamique et créatrice d'emplois
Un territoire agricole dynamique, innovant, ouvert sur l'extérieur		2- Consolider une agriculture garante de l'environnement et des paysages
Un territoire agricole accueillant et attractif		3- Préserver une agriculture solidaire, intégrée au territoire et ouverte sur l'extérieur

Elle informe que le groupe de travail est resserré en termes de pilotage entre Elisabeth, Paul, et M CROZET, qui ont démarré cette réflexion et le lancement de cette stratégie avec les agriculteurs référents de chaque commune.

Elle ajoute que ce programme d'actions justifie de prendre la compétence agriculture.

Concernant la propriété Jasserand, assez chère, M. MENARD demande si une telle opportunité se représentera ?

Madame GAUQUELIN répond que ce point doit être revu la semaine prochaine, avec Monsieur CROZET, pour réfléchir à un découpage permettant de garder des terrains, comme espaces tests, et une partie des bâtiments.

Monsieur FAGES précise qu'au niveau financier rien n'est prévu sur 2017 ni sur les années à venir.

Madame GAUQUELIN informe que l'enveloppe du foncier a été forcée à cet effet.

Avec la revente du bâti il peut y avoir un équilibre.

Monsieur COMBET pense que la nouvelle politique d'investissement de la Région peut permettre, avec des interventions plus directes auprès des communautés de communes, d'imaginer une aide sur ce volet. Il ajoute que les discussions avec la Région et l'organisation précédente étaient compliquées, mais il semble qu'elles devraient être un peu plus directes et être un levier dans ce dossier.

Madame GAUQUELIN le confirme. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle le dossier est déjà travaillé dans le but de présenter un vrai programme à long terme afin de les motiver.

Monsieur le Président informe qu'une réunion avec la Région est prévue le 6 décembre.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## POLITIQUE DE LA VILLE

- Plate-forme politique de la ville – emploi et cohésion sociale : convention financière – autorisation de signature

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

## FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Monsieur FAGES rappelle les objectifs du DOB : informer sur la situation financière de la collectivité de façon rétrospective et prospective. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de définir précisément le budget de 2017.

### I) L'ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE DE 2008 A 2016.

#### 1. Synthèse des équilibres financiers

<b>SYNTHESE : équilibres financiers</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>CA 2008</b> <i>BPepI</i>	<b>CA 2014</b> <i>BPepI</i>	<b>CA 2015</b> <i>BPepI</i>	<b>CA 2016</b> <i>BPepI</i>	<b>taux de variation%</b> <b>annuel moyen</b>
<b>2- EPARGNE BRUTE</b>	2 951 071	3 948 144	3 416 010	1 227 811	5,90%
<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>	2 924 017	3 853 778	3 295 857	897 811	5,40%
					<b>montant annuel moyen</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 004 691</b>	<b>5 968 086</b>	<b>7 760 975</b>	<b>11 430 000</b>	<b>4 714 148</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	862 304	1 208 199	1 356 887	2 310 000	1 211 662
<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>4 142 387</b>	<b>4 759 887</b>	<b>6 404 089</b>	<b>9 120 000</b>	<b>3 502 486</b>
emprunt (hors refinancement de dette)	0	0	4 000 000	5 500 000	444 444
<b>7- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>2 123 826</b>	<b>1 803 673</b>	<b>2 674 595</b>	<b>152 406</b>	
	0,2	0,3	1,4	8,4	capacité de désend
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>462 064</b>	<b>1 021 000</b>	<b>4 899 936</b>	<b>10 269 936</b>	

Monsieur FAGES annonce le « point de départ » pour 2017 et les années futures :

- l'endettement, qui était en 2008 à 462 K€, sera fin 2016 à plus de 10 M€ du fait d'un remboursement d'emprunt qui va impacter l'épargne disponible,
- l'épargne brute passera de 3 M€ en 2008 à 1,2 M€ en 2016,
- l'épargne disponible descend à hauteur de 900 K€ du fait du remboursement du capital.

#### 2. Les ressources et les reversements

		<b>ressources</b>					<b>Evolution moy.</b>
<b>Années</b>		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	
DCTP		3 851 325 €	3 780 671 €	3 739 608 €	3 657 993 €	3 587 208 €	-7,4%
DGF interco.		396 971 €	389 501 €	313 683 €	114 907 €	- €	-100,0%
DCRTP		771 085 €	739 171 €	739 171 €	739 171 €	739 171 €	-4,3%
FPIC		196 490 €	593 275 €	1 034 187 €	1 514 291 €	2 245 726 €	81,3%
Fiscalité CCVVG		11 044 248 €	11 565 894 €	12 030 261 €	12 545 961 €	12 694 162 €	13,0%
et FPIC Communes		155 895 €	422 826 €	729 095 €	1 045 295 €	1 552 227 €	80,0%
<b>TOTAL</b>		<b>16 867 139 €</b>	<b>16 881 982 €</b>	<b>16 788 636 €</b>	<b>16 643 741 €</b>	<b>14 774 815 €</b>	<b>-7,4%</b>
		<b>reversements</b>					
<b>Années</b>		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	
DSC		4 017 848 €	3 452 292 €	3 480 121 €	3 499 555 €	2 505 000 €	-60,4%
AC		6 877 054 €	6 796 988 €	6 716 988 €	6 650 433 €	6 599 433 €	20,0%
Envpe entret voiries		224 500 €	232 500 €	259 036 €	465 000 €	- €	-100,0%
<b>TOTAL</b>		<b>11 119 402 €</b>	<b>10 481 780 €</b>	<b>10 456 145 €</b>	<b>10 614 988 €</b>	<b>11 104 433 €</b>	<b>-8,3%</b>
<b>Solides</b>		<b>4 747 737 €</b>	<b>6 400 182 €</b>	<b>6 382 382 €</b>	<b>4 928 753 €</b>	<b>3 670 382 €</b>	<b>-29,4%</b>
autres coûts gest.		1 124 833 €	1 522 587 €	1 485 056 €	1 581 856 €	1 672 000 €	32,7%
GRH		781 464 €	955 918 €	1 150 407 €	1 307 623 €	1 720 000 €	40,6%
aide aut rec. aut coûts		662 692 €	948 307 €	1 156 849 €	1 256 583 €	220 329 €	-200,8%
<b>autofinanc réel</b>		<b>3 604 132 €</b>	<b>3 868 804 €</b>	<b>3 863 778 €</b>	<b>3 295 857 €</b>	<b>898 712 €</b>	<b>-289,9%</b>

Monsieur FAGES précise que :

- la DCTP, dotation que l'Etat reversait suite à la modification de la TP en 2010, compensation des salaires, devait être figée, or en 2016 elle est de 3,5 M€,
- la DGF n'est pas nulle mais coûte 45 K€ prélevés sur les recettes fiscales, sans amélioration en 2017,
- le FPIC, dans les 2 245 K€, 1 552 K€ était dû au titre des communes.

<b>Années</b>	<b>Années</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
FPIC Fce (en M€)	FPIC Fce (en M€)	150	360	570	780	1 000
FPIC Fce (en M€)	évolution 1 an	-	140%	58%	37%	28%
FPIC Territ	FPIC Territ	196 490 €	593 275 €	1 034 187 €	1 514 291 €	2 245 726 €
FPIC Territ	évolution 1 an	-	202%	74%	46%	48%

Monsieur FAGES fait remarquer que la progression du FPIC du territoire est plus forte que celle du FPIC global, signifiant que le territoire est considéré comme riche.

Il précise que, depuis plusieurs réunions, la commission s'interroge sur comment maintenir les reversements (attribution de compensation et dotation de solidarité), la prise en charge du FPIC, et continuer à financer les dépenses d'équipements ?

	2013		2014		2015		prév. 2016
Dot péréquat groupement communes	389 501,00 €	-2%	382 172,00 €	-45%	172 525,00 €	-45%	-
Dotations de compensation des groupements	3 780 671,00 €	-1%	3 739 808,00 €	-1%	3 698 994,00 €	-1%	3 587 208,00 €
Dotations compensation de la réforme de la taxe	739 171,00 €	0%	739 171,00 €	0%	739 171,00 €	0%	739 171,00 €
Dotations unique compensations spécifiques taxe	40 899,00 €	-14%	35 000,00 €	-10%	31 500 €	-10%	31 500 €
Etat - Compensation CET	16 615,00 €	-40%	10 000,00 €	-40%	15 000 €	-40%	15 000 €
Etat - Compensation au titre des exonérations de	70 925,00 €	-72%	20 704,00 €	-30%	70 000 €	-30%	70 000 €
	5 037 780 €		4 926 655 €	-4%	4 727 190 €	-6%	4 442 879 €

	Recettes fiscales prévisionnelles	Progression	% de progression
2 007	8 466 000 €		
2 008	9 058 000 €	502 000	7%
2 009	9 876 000 €	818 000	9%
2 010	10 645 000 €	760 000	8%
2 011	10 562 000 €	-83 000	-1%

Fiscalité FPU de la CCVG			BP 2011 (notif DGI avr.11)	BP 2012 (notif DGI mars12)	BP 2013 (notif DGI mars13)	BP 2014 (notifiées)	BP 2015 (notif 1259 fév. 2015)	BP 2016 msg DGFIP du 29/2/16	Evolution 2011/2016		
<b>Fiscalité directe (CFE + TH + TFB + TFNB) (= 57% de la fiscalité)</b>			<b>5 757 252 €</b>	<b>6 454 093 €</b>	<b>6 981 089 €</b>	<b>6 976 854 €</b>	<b>7 271 630 €</b>	<b>7 506 624 €</b>		<b>1 749 372 €</b>	
CET	CFE	produit	2 819 310	3 439 866	3 797 903	3 680 207	3 730 558	3 814 313		35%	
	CVAE	produit	2 546 526	2 744 275	2 946 236	3 300 568	3 241 845	3 237 307		27%	
	Total Taxes Eco. <sup>R</sup>		5 365 836	6 183 941	6 744 139	6 980 775	6 972 403	7 051 620	57%	fiscalité directe	1 685 784 €
Taxes Mén	TH	produit	2 930 762 €	3 007 171 €	3 176 022 €	3 289 421 €	3 308 726 €	3 452 467 €		18%	
	TFB	produit	- €	- €	- €	- €	225 540 €	233 080 €			
	TFNB	produit	7 180 €	7 256 €	7 165 €	7 226 €	6 806 €	6 764 €		-6%	
	Total Taxes ménages		2 937 942	3 014 427	3 183 187	3 296 647	3 541 073	3 692 312		754 370 €	
Taxes Secto.	Tax add à TFNB	produit	21 790	22 078	21 270	21 568	21 600	20 210			
	TASCOM	produit	-	39 829	45 829	106 908	101 907	100 613			
	IFER	produit	22 823	69 248	77 113	80 847	87 102	92 259			
	Total Taxes secto.		44 613	130 955	144 212	209 323	210 609	213 082		168 469	
Dot. Compens.	DCRTP (c74)	dotation	899 410	820 016	771 085	739 171	739 171	739 171			
	FNGR (c73)	produit	1 314 882 €	1 422 983 €	1 400 178 €	1 405 780 €	1 405 780 €	1 405 780 €	75%	dotation créée par l'Etat	
	Total Compensat.		2 214 292	2 242 999	2 171 263	2 144 951	2 144 951	2 144 951		-69 341	
<b>Total Fiscalité (sauf DCRTP &amp; alloc<sup>e</sup>)</b>			<b>10 562 683</b>	<b>11 572 322</b>	<b>11 471 715</b>	<b>11 892 525</b>	<b>12 249 737</b>	<b>12 362 793</b>	100%	Total	<b>1 800 110</b>

Monsieur FAGES considère que désormais, sans TP, il ne reste que 57 % de fiscalité sur laquelle agir :

- le taux de CFE peut être modifié, pas sur la CVAE,
- la TH, il a été décidé de reprendre le taux perçu par le département (6,93 %),
- la TFB, un taux de 0,5 % en 2015 sur le bâti mais soustrait de la TH pour ne pas impacter les contribuables.

Il conclut que le montant de fiscalité, 12 362 K€ contre 10 562 K€, est en progression beaucoup moins forte que sous le régime de la TP unique.

### 3. Les investissements et leur financement

#### Endettement

Analyse de l'encours		2010	2011	2012	2013	2014	Références*
Documents comptables		CG	CG	CA	CA	CA	2013
Encours total de dette au 31/12 en K€ en €/hab.		359 12	322 11	1 260 43	1 110 38	1 021 35	- 159
Encours total / Epargne brute (en années)		0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	2.8
Encours total / RRF (en %)		2.0	1.8	6.8	5.8	5.1	31.7
Encours total / Impôts locaux		0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.6
Encours total / Potentiel fiscal brut (en %)		2.7	1.9	9.6	0.3	5.5	50.4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 760 975	15 282 500	10 950 000
26	moyens généraux (équipements, mob & bât. siège)	125 462	119 500	130 000
	divers op. (bat., équip. patrimoine., aménagt)	0	900 000	500 000
	voirie	851 562	2 420 000	2 000 000
44	Gendarmerie/BMO	38 619	111 000	110 000
	Divers projets (bât. patrimoine)	19 000	500 000	10 000
31	PLH	365 013	650 000	200 000
22	Environnement / Agric	343 950	20 000	5 000
35	Centre Aquatique	5 834 744	7 680 000	7 650 000
20	Retrocession & cession immo. & foncières sur ZAE	0	0	0
25 & 32	Gens du Voyage	35 066	100 000	5 000
	Opérations sous conventions de MO Unique	30 976	100 000	50 000
30	Requalification Pares	113 396	1 025 000	280 000
21	Pépinière d'entreprises (et autres bat. ou foncier Éco)	3 186	1 657 000	10 000
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 356 887</b>	<b>2 330 000</b>	<b>1 880 000</b>
<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>6 404 089</b>	<b>12 952 500</b>	<b>9 070 000</b>
<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>		<b>3 295 857</b>	<b>3 34 069</b>	<b>898 712</b>
<b>7- EMPRUNT</b>		<b>4 000 000</b>	<b>9 864 559</b>	<b>5 500 000</b>
<b>5- VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>891 768</b>	<b>-2 753 872</b>	<b>-2 671 288</b>
<b>6- FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>		<b>2 674 595</b>	<b>79 277</b>	<b>3 307</b>
<b>ENDETTEMENT</b>		<b>4 899 936</b>	<b>4 899 936</b>	<b>10 069 936</b>

EQUILIBRES FINANCIER	2 015	2016	2017	2018	2019	2020
	CA	CA projeté				
intérêts de la dette	48 546	122 000	205 868	191 633	183 498	175 456
remboursement en capital (hors RA)	121 372	330 000	575 560	595 307	634 291	676 832
<b>Total annuïté à couvrir</b>	<b>169 918</b>	<b>452 000</b>	<b>781 428</b>	<b>786 939</b>	<b>817 789</b>	<b>852 288</b>

Monsieur FAGES remarque la forte augmentation du remboursement d'emprunt (centre aquatique).

Il rappelle que le montant des amortissements doit être intégré dans les dépenses de fonctionnement et que la section de fonctionnement doit être équilibrée en les intégrant, faisant une contrainte supplémentaire.

Il constate que le montant des amortissements devient de plus en plus important impactant le résultat.

## II) L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2017/2021

Monsieur FAGES introduit qu'en maintenant les reversements aux communes (attribution de compensation, dotation de solidarité), engagements de la CCVG, le seul élément modulable et donc ayant une influence forte sur la capacité d'investissement est le montant du FPIC pris en charge par la CCVG.

### Hyp.1 - Prise en charge du FPIC des Communes à 0 %

SYNTHESE	2015	2016	fpic des communes prise en charge à 0%				CCVG Prospective financière 2017 - 2021 DOB 2017 (c3 du 2-9-16)					
			taux	2017	taux	2018	taux	2019	taux	2020	taux	2021
EPIC Strate 20 000 à 50 000 à FPIC	CA : CA projeté		d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	
<i>montants en k€</i>												
RECETTES COURANTES DE FONCT	19 972 555	19 647 901	-1,1	19 422 049	1,3	19 673 737	1,3	19 933 604	1,3	20 201 917	1,4	20 478 954
DEPENSIS DE GESTION et des MISSIONS (y)	16 307 797	18 292 190	-7,8	16 864 112	0,3	16 919 092	0,4	16 987 063	0,4	17 056 039	0,4	17 126 039
<b>1-EPARGNE GESTION</b>	<b>3 464 556</b>	<b>1 355 712</b>	<b>88,7</b>	<b>2 557 937</b>	<b>7,7</b>	<b>2 754 644</b>	<b>7,0</b>	<b>2 946 541</b>	<b>6,8</b>	<b>3 145 878</b>	<b>6,6</b>	<b>3 352 915</b>
intérêts de la dette	48 546	122 000	68,7	205 868	-6,9	191 633	-4,2	183 498	-4,4	175 456	-4,5	167 499
<b>2-EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 416 010</b>	<b>1 228 712</b>	<b>91,4</b>	<b>2 352 069</b>	<b>9,0</b>	<b>2 563 011</b>	<b>7,8</b>	<b>2 763 043</b>	<b>7,5</b>	<b>2 970 422</b>	<b>7,2</b>	<b>3 185 416</b>
remboursement en capital (hors RA)	121 372	330 000	74,4	575 560	3,4	595 307	6,5	634 291	6,7	676 832	6,9	723 278
<b>3-EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>3 295 857</b>	<b>898 712</b>	<b>97,7</b>	<b>1 776 509</b>	<b>10,8</b>	<b>1 967 705</b>	<b>8,2</b>	<b>2 128 752</b>	<b>7,7</b>	<b>2 293 591</b>	<b>7,3</b>	<b>2 462 138</b>
DEPENSIS D'INVESTISSEMENT	7 760 975	11 430 000	-70,5	3 370 000	-10,4	3 020 000	-12,6	2 640 000	9,5	2 890 000	8,7	3 140 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 356 887	2 310 000	-34,5	1 513 381	-31,7	1 032 967	-47,4	542 967	12,2	608 977	10,8	674 987
<b>4-BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSE</b>	<b>6 404 089</b>	<b>9 120 000</b>	<b>-79,6</b>	<b>1 856 619</b>	<b>7,0</b>	<b>1 987 033</b>	<b>5,5</b>	<b>2 097 033</b>	<b>6,8</b>	<b>2 281 023</b>	<b>8,1</b>	<b>2 465 013</b>
7 - EMPRUNT	4 000 000	5 700 000	-100,0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5-VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	891 768	-2 521 288		80 110		-19 328		31 719		12 567		-2 875
<b>6-FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>2 674 595</b>	<b>153 307</b>		73 196		53 868		85 587		98 154		95 279
<i>* variations et montants annuels moyens calculés sur les 6 derniers C.A</i>												
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>4 899 936</b>	<b>10 269 936</b>	<b>-5,6</b>	<b>9 694 376</b>	<b>-6,1</b>	<b>9 099 069</b>	<b>-7,6</b>	<b>8 464 778</b>	<b>-8,0</b>	<b>7 787 947</b>	<b>-9,3</b>	<b>7 064 668</b>

### Hyp.2 - Prise en charge du FPIC des Communes à 100 %

SYNTHESE	2016	fpic des communes prise en charge à 100%				CCVG Prospective financière 2017 - 2021 DOB 2017 (c3 du 2-9-16)					
		taux	2017	taux	2018	taux	2019	taux	2020	taux	2021
EPIC Strate 20 000 à 50 000 à FPIC	CA projeté	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %
<i>montants en k€</i>											
RECETTES COURANTES DE FONCT	19 647 901	-1,1	19 422 049	1,3	19 673 737	1,3	19 933 604	1,3	20 201 917	1,4	20 478 954
DEPENSIS DE GESTION et des MISSIONS (y)	18 292 190	0,5	18 391 326	0,2	18 421 006	0,2	18 463 423	0,2	18 506 591	0,2	18 550 524
<b>1-EPARGNE GESTION</b>	<b>1 355 712</b>	<b>-24,0</b>	<b>1 030 723</b>	<b>21,3</b>	<b>1 252 731</b>	<b>17,4</b>	<b>1 470 180</b>	<b>15,1</b>	<b>1 695 326</b>	<b>13,7</b>	<b>1 928 430</b>
intérêts de la dette	122 000	68,7	205 868	-6,9	191 633	-4,2	183 498	-4,4	175 456	-4,5	167 499
<b>2-EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 228 712</b>	<b>-32,9</b>	<b>824 855</b>	<b>28,6</b>	<b>1 061 098</b>	<b>21,3</b>	<b>1 286 682</b>	<b>18,1</b>	<b>1 519 870</b>	<b>15,9</b>	<b>1 769 931</b>
remboursement en capital (hors RA)	330 000	74,4	575 560	3,4	595 307	6,5	634 291	6,7	676 832	6,9	723 278
<b>3-EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>898 712</b>	<b>-77,3</b>	<b>249 295</b>	<b>86,8</b>	<b>465 791</b>	<b>40,1</b>	<b>652 391</b>	<b>29,2</b>	<b>843 639</b>	<b>23,1</b>	<b>1 037 653</b>
DEPENSIS D'INVESTISSEMENT	11 430 000	-8,7	1 440 000	-20,8	1 140 000	-30,7	790 000	19,0	940 000	10,6	1 040 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 310 000	-51,1	1 129 119	-41,4	661 907	-89,5	69 493	57,0	109 099	24,2	135 903
<b>4-BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSE</b>	<b>9 120 000</b>	<b>-96,6</b>	<b>310 881</b>	<b>53,8</b>	<b>478 093</b>	<b>50,7</b>	<b>720 507</b>	<b>15,3</b>	<b>830 901</b>	<b>8,9</b>	<b>904 497</b>
7 - EMPRUNT	5 700 000	-100,0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5-VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-2 521 288		-61 586		-12 302		-68 116		12 137		133 156
<b>6-FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>153 307</b>		91 721		79 419		11 303		23 440		156 596
<i>* variations et montants annuels moyens calculés sur les 6 derniers C.A</i>											
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>10 269 936</b>	<b>-5,6</b>	<b>9 694 376</b>	<b>-6,1</b>	<b>9 099 069</b>	<b>-7,0</b>	<b>8 464 778</b>	<b>-8,0</b>	<b>7 787 947</b>	<b>-9,3</b>	<b>7 064 668</b>

Monsieur FAGES expose que la commission voirie annonçant 1,8 M€ de travaux et le PLH, 450 K€, la prise en charge du FPIC à 100 % est une hypothèse qui ne peut plus être envisagée.

Madame GRANGE partage ce point de vue, d'autant plus que les conseillers ont fait part de la volonté d'augmenter la part voirie, la part action sociale. Monsieur FAGES précise qu'il s'agit en fait des besoins remontés dans les commissions. Il ajoute que si sur 1 M€, il y a déjà 450 K€ d'actés au travers du PLH 2, rien ne peut plus être fait en termes d'investissements à part de remettre en cause la dotation de solidarité.

### Hyp.3 - Prise en charge du FPIC des Communes à 50 %

SYNTHESE	2015	2016	fpic des communes prise en charge à 50%				CCVG Prospective financière 2017 - 2021 DOB 2017 (c3 du 2-9-16)					
			taux	2017	taux	2018	taux	2019	taux	2020	taux	2021
EPIC Strate 20 000 à 50 000 à FPIC	CA : CA projeté		d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	d'évol. %	
<i>montants en k€</i>												
RECETTES COURANTES DE FONCT	19 972 555	19 647 901	-1,1	19 422 049	1,3	19 673 737	1,3	19 933 604	1,3	20 201 917	1,4	20 478 954
DEPENSIS DE GESTION et des MISSIONS (y)	16 307 797	18 292 190	-3,7	17 615 213	0,2	17 644 893	0,2	17 687 310	0,2	17 730 478	0,2	17 774 410
<b>1-EPARGNE GESTION</b>	<b>3 464 556</b>	<b>1 355 712</b>	<b>33,3</b>	<b>1 806 837</b>	<b>17,3</b>	<b>2 028 844</b>	<b>10,7</b>	<b>2 246 294</b>	<b>10,0</b>	<b>2 471 440</b>	<b>9,4</b>	<b>2 704 544</b>
intérêts de la dette	48 546	122 000	68,7	205 868	-2,8	200 183	-2,4	195 428	-2,1	191 349	-4,3	182 632
<b>2-EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 416 010</b>	<b>1 228 712</b>	<b>30,3</b>	<b>1 609 969</b>	<b>14,2</b>	<b>1 828 661</b>	<b>12,2</b>	<b>2 050 866</b>	<b>11,2</b>	<b>2 280 091</b>	<b>10,6</b>	<b>2 521 892</b>
remboursement en capital (hors RA)	121 372	330 000	74,4	575 560	7,7	619 957	8,1	670 122	8,4	726 174	6,5	773 361
<b>3-EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>3 295 857</b>	<b>898 712</b>	<b>14,1</b>	<b>1 025 409</b>	<b>17,9</b>	<b>1 208 705</b>	<b>14,2</b>	<b>1 380 743</b>	<b>12,5</b>	<b>1 553 917</b>	<b>12,5</b>	<b>1 748 531</b>
DEPENSIS D'INVESTISSEMENT	7 760 975	11 430 000	-73,9	2 985 000	-20,3	2 380 000	-16,0	2 000 000	0,0	2 000 000	10,0	2 200 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 356 887	2 310 000	-43,2	1 312 609	-32,7	882 981	-56,6	382 981	0,0	382 981	13,5	435 789
<b>4-BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSE</b>	<b>6 404 089</b>	<b>9 120 000</b>	<b>-41,7</b>	<b>1 672 391</b>	<b>-10,5</b>	<b>1 497 019</b>	<b>8,0</b>	<b>1 617 019</b>	<b>6,0</b>	<b>1 617 019</b>	<b>9,1</b>	<b>1 764 211</b>
7 - EMPRUNT	4 000 000	5 700 000	-90,0	570 000	-56,1	250 000	20,0	300 000	-100,0	0	0	
5-VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	891 768	-2 521 288		-76 982		-38 314		63 725		-63 102		-15 680
<b>6-FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>2 674 595</b>	<b>153 307</b>		76 325		38 911		101 735		38 633		22 954
<i>* variations et montants annuels moyens calculés sur les 6 derniers C.A</i>												
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>4 899 936</b>	<b>10 269 936</b>	<b>-8,1</b>	<b>10 264 376</b>	<b>-3,6</b>	<b>9 894 419</b>	<b>-3,7</b>	<b>9 524 297</b>	<b>-7,6</b>	<b>8 798 121</b>	<b>-8,8</b>	<b>8 021 762</b>

Il est fait remarquer que moins il y a d'endettement plus la DGF baisse, et dire que le seul levier d'action est de diminuer la solidarité vis-à-vis des autres communes sur le FPIC... Monsieur FAGES ajoute que, dans l'hypothèse de 50 %, la CCVG continue de s'endetter et ferait un emprunt à hauteur du capital à payer pour maintenir un niveau d'endettement équivalent.

Si la DGF, entre autres facteurs, serait adossée au taux d'endettement ?

Monsieur FAGES rappelle que 45 K€ de DGF ont été remboursés en 2016. Donc, on ne touche plus de DGF ? Monsieur FAGES le confirme et observe que l'on donne 45 K€ supplémentaires sur les recettes fiscales.

On fait de la solidarité sur le FPIC et sur la DGF. Monsieur FAGES confirme : de la solidarité par rapport à l'Etat.

Il est demandé si des communes peuvent être en difficulté ? Selon M. FAGES, certainement.

C'est forcément une charge supplémentaire sur le budget communal.

Monsieur BOISSERIN déduit que c'est le principe des vases communicants.

Monsieur MENARD avance une autre option de dire que la fixité de la dotation de solidarité, avec l'augmentation des compétences pourrait diminuer. Monsieur FAGES rétorque que c'est la même chose, mais qu'il est plus logique de dire que le FPIC qui devait être pris en charge par les communes soit pris en charge par les communes.

Monsieur BOISSERIN en déduit qu'il faut commencer par vider le FPIC.

Monsieur FAGES explique que même en augmentant la dotation de solidarité en 2017, sans tenir compte de la part du FPIC ajoutée, la part reversée aux communes va augmenter de 20 K€.

Il ajoute que ce mécanisme a été appliqué pour le calcul de la DSC et rappelle l'engagement pris, lors de la modification des critères, qu'un changement d'une année sur l'autre ne devait pas pénaliser les communes et que la CCVG compenserait. Il complète que cette compensation de 15 K€ profite à Brignais et Chaponost. Il assure que ces engagements seront tenus tant qu'ils peuvent être tenus.

Monsieur FAGES explique que le reversement de la DSC sera augmenté de 20 K€ mais, qu'en contrepartie, il ne sera pris en charge que la moitié du FPIC alors qu'en réalité rien ne devrait être pris.

Monsieur FAGES insiste sur l'importance des mécanismes, objets du DOB.

### 1. Les ressources (recettes) de fonctionnement et les prélèvements sur ressources (AC, DSC, FPIC) :

<b>EQUILIBRES FINANCIERS</b>	<b>2016</b>	<b>2016</b>	<b>taux</b>	<b>2017</b>	
	<b>BP &amp; BS</b>	<b>CA projeté</b>	<b>d'évol. %</b>		
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>	<b>19 556 149</b>	<b>19 647 901</b>	<b>-1,1</b>	<b>19 422 049</b>	
dotation de fonctionnement	4 351 461	4 351 461	-3%	4 211 461	
<b>FPIC : prélèvements sur Dotations</b>	<b>-2 248 000</b>	<b>-2 245 726</b>	<b>-69,1</b>	<b>-693 499</b>	
impositions directes	12 559 163	12 638 440	-0,6	12 563 588	
TEOM (& taxes séjours)	1 978 000	1 980 000	0,0	1 980 000	
subvention Environnement	40 625	22 000	0,0	22 000	
produits d'exploitations GV+ subventions	105 000	110 000	0,0	110 000	
produits d'exploitation Pépinière d'entrep.	80 000	83 000	0,0	83 000	
subvention PLH, CDDRA, POV,...	0	21 000		10 000	
rec. divers (excep, assce, rbsl,...)	20 000	20 000	0,0	20 000	
loyers gendarmerie	421 900	422 000	0,0	422 000	
					<b>667 000</b>

<b>FISCALITE (et FPIC)</b>	<b>2016</b>	<b>taux</b>	<b>2017</b>
<b>0</b>	<b>projeté</b>	<b>d'évol. %</b>	
<b>PRODUITS FISCAUX</b>			
Taxe d'habitation	3 479 750	3,5	3 601 542
Foncier bâti	233 080	3,0	240 072
Foncier non bâti	6 838	2,0	6 975
CFE	3 828 211	3,0	3 943 058
CVAE	3 392 422	-7,1	3 153 080
IFER+ TASCOM- FaNB	213 082	0,0	213 082
FNGIR	1 405 780	0,0	1 405 780
<b>Total des produits</b>	<b>12 638 440</b>	<b>-0,6</b>	<b>12 563 588</b>
rôles complémentaires	79 277		

Les bases de 2017 n'étant pas encore connues, M. FAGES explique que des hypothèses ont été faites.

Il pense que, d'ici le vote du budget, les bases réelles de 2016 seront connues et le chiffre de la fiscalité directe affiné.

Il ajoute que la contribution de la CVAE, 3 392 K€ en 2016, baisse à 3 153 K€ en 2017.

### Le détail du FPIC, de la DSC et de l'AC pour 2017

Notification du prélèvement et évaluation de la répartition du FPIC en 2016								
Collectivité	Territoire	CCVG	Brignais	Chaponost	Millery	Montagny	Vourles	5 communes
Montant total	<b>2 245 726 €</b>	693 499 €	638 853 €	429 038 €	173 846 €	128 368 €	182 122 €	<b>1 552 227 €</b>
% répartition	100%	30,88%	28,45%	19,10%	7,74%	5,72%	8,11%	<b>69%</b>

FPIC (prélèvement sur ressources)	2016	taux	2017
prélèvement budget CCVG du FPIC	-2 245 726		-693 499
dt part CCVG	693 499	0,0%	693 499
dont part des 5 Communes	1 552 227	0,0%	0
FPIC restant à charge Brignais	0	41,16%	638 853
FPIC restant à charge Chaponost	0	27,64%	429 038
FPIC restant à charge Montagny	0	8,27%	128 368
FPIC restant à charge Millery	0	11,20%	173 846
FPIC restant à charge Yourles	0	11,73%	182 122

Monsieur FAGES explique que les communes recevront l'intégralité du FPIC mais que la CCVG reversera 50 % du FPIC 2016. Donc, déduit M. COMBET, au CA 2017, cela ne représentera pas nécessairement 50 % FPIC 2017.

La globalité du FPIC va être maintenue, complète M. le Président, mais sa répartition changera du fait des modifications de l'intercommunalité entraînant sûrement une augmentation pour le territoire.

Monsieur FAGES conclut qu'il faut retenir la modification du DOB par rapport à ce qui était fait jusqu'à présent. Il ajoute que c'était anormal et que le FPIC des communes aurait toujours dû être payé par celles-ci.

Madame ROUANET demande si les investissements de la CCVG vont graduellement diminuer de 3 M€ à 2 M€ ?

Monsieur FAGES répond qu'en prenant un FPIC à 50 %, la CCVG est sûre de maintenir un niveau d'investissement de 2 M€ minimum et en remboursement de capital.

Le taux d'investissement étant plutôt autour de 4 M€, Mme ROUANET demande comment la CCVG va gérer ?

Monsieur FAGES explique qu'en commission il a été décidé que quand il n'y a que 100 on ne dépense que 100.

Madame ROUANET trouve le raisonnement intéressant mais axé sur un équilibre et non sur l'investissement.

Monsieur FAGES rétorque que si le choix est de ne travailler que sur l'investissement, on ne prend pas en charge 50 % mais 0 % du FPIC ce qui donnerait facilement 3 M€ sur l'ensemble du mandat au lieu de 2 M€.

Monsieur BOISSERIN ajoute que les propositions de ce soir reposent sur le fait que des investissements lourds ont été réalisés sur les 15 dernières années (centre aquatique, remises à niveau des voiries). Il pense que certains investissements peuvent être différés, même si tout le monde aurait préféré rester au même niveau.

Pour Madame ROUANET un niveau d'investissement bas peut remettre en cause...

Si la décision est de prendre 50 % du FPIC, répond M. FAGES, cette discussion devra avoir lieu de nouveau en 2018. Il complète qu'elle permet 2 M€ d'investissements jusqu'en 2020 et que, pour 3 M€, ce n'est pas la même décision.

Il est complété que la ligne investissement ne peut pas être analysée isolée des autres décisions, telle la non-augmentation de la fiscalité des habitants, décision commune.

Monsieur FAGES précise que la proposition de vote, en mars 2017, est de rester à taux constants sur les bases de 2017.

Il espère connaître bientôt les bases réelles 2016 pour une meilleure appréciation des recettes fiscales 2017 en faisant l'hypothèse d'augmenter de 3 %. Il estime que 3 %, en plus de l'augmentation mécanique de 0,4 %, au lieu de 0,9 % ou 1 % l'année dernière, cela donne 2,6 % d'augmentation des bases (habitations nouvelles, foncier nouveau, etc.).

Considérant que l'investissement ne se limite pas à ce qui sera fait dans les années suivantes, il faut intégrer et étaler le centre aquatique dans le temps.

Enveloppe 2016 avant garantie	Actualisation*	Enveloppe 2017 avant garantie (+ 4999 €)
2 504 964	1,0020	2 509 974
	Indexation	5 010
	gar. d'évolut	15 246
	Total	2 525 219
	Ecart tot.	20 255
<b>Quote part 50% FPIC 2016</b>		<b>776 114</b>
<b>DSC 2017 définitive</b>		<b>3 301 333</b>
rappel : DSC définitive versée en 2016		2 504 964
<b>Ecart final 2017/2016</b>		<b>796 369</b>

ventilation DSC 2017		BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL
critère : Population + Charges	55,00%	632 262 €	388 508 €	160 695 €	90 126 €	108 894 €	1 380 485 €
cri.: Pol. Fin. par hab. x effort fiscal	30,00%	145 840 €	161 621 €	161 924 €	161 823 €	121 784 €	752 992 €
critère : évol. bases TP / 1999 ligées à 2010	15,00%	147 189 €	118 141 €	44 756 €	30 648 €	35 763 €	376 496 €
Montant DSC 2017 (avt garantie)		925 292	668 270	367 374	282 596	266 441	2 509 974 €
Compensation pour garantie d'évolution		10 050	1 491	0	0	3 705	15 246
DSC 2017 avec garantie d'évolut*		935 341	669 762	367 374	282 596	270 146	2 525 219
Quote-part FPIC pris en charge		319 427	214 519	86 923	64 184	91 061	776 114
DSC 2017 définitive		1 254 768	884 281	454 297	346 780	361 207	3 301 333
rappel : DSC définitive versée en 2016		935 341	669 762	351 579	279 136	270 146	2 504 964
Ecart final 2017/2016		319 427	214 519	102 718	68 644	91 061	796 369

Concernant la garantie d'évolution, M. FAGES explique que, pour Millery et Montagny, le nouveau calcul a une retombée positive dans la mesure où l'impact population était fort.

Monsieur FAGES atteste qu'aucune commune n'est perdante dans le nouveau calcul de la DSC. Il précise que la DSC, moitié du FPIC incluse, sera versée par douzième.

Il rappelle que la commune devra payer la totalité du FPIC, dont le montant ne sera pas forcément le double de ce qui a été ajouté.

AC 2017	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
produit de TP transférée en 2 000	4 621 646	2 093 718	495 981	562 909	971 800	8 746 054
retenues pour Transferts politique de la Ville	66 555	0	0	0	0	66 555
Retenues Transferts voirie-investissement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts voirie-fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 697	80 066
COMPENSATION NETTE = AC	4 514 524	2 064 916	495 981	562 909	961 103	8 599 433

Monsieur FAGES rappelle que l'AC n'est modifiée que lorsqu'il y a un transfert de compétence.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Les chiffres ne sont pas affinés, étant sur un DOB.

DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y e le FPIC)	18 776 180	18 292 190	-3,6	17 635 432
frais de personnel + élus	1 446 500	1 320 000	2,0	1 346 400
divers frais généraux (fournit. carbu, NRJ, maint, loc...)	297 950	250 000	2,0	255 000
mission entretien des voiries (travaux & fournitures)	380 700	265 000	1,0	267 630
mission tourisme	103 000	103 000	1,0	103 000
mission économie	151 720	170 000	1,0	171 700
missions environnement-agric. -dv/pt durable	75 300	45 000	1,0	45 450
mission PLH + SIG + ADT + POV	64 160	32 000	1,0	32 320
gestion Cent. Aquatique (subv. d'éq, tspt, taxes, frais div.)	432 000	304 500	0,0	370 000
gestion Rochilly	17 500	12 000	0,0	12 000
gestion Gens du Voyage	273 200	255 000	1,0	257 550
gestion Pépinière	34 550	40 000	1,0	34 000
gestion Gendarmerie/BMO	52 800	53 000	1,0	53 530
participation au SOL	130 000	142 000	0,0	142 000
Reversement Attribution de compensation	8 600 000	8 600 000	0,0	8 600 000
Reversement TEOM au SITOM (& TS au Dpt)	1 963 800	1 950 000	0,0	1 950 000
Reversement DSC	2 505 000	2 504 964	0,0	3 301 333

## 3. Le programme d'investissement 2017 et son financement

EQUILIBRES FINANCIERS		2016	2016	taux	2017
		BP & BS	CA projeté	d'évol. %	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 282 500</b>	<b>10 950 000</b>		<b>3 125 000</b>
26	moyens généraux (équipements, mob & bât, siège)	119 500	130 000		75 000
	divers opé. (bat., équip, patrimoine, aménagt)	900 000	500 000		250 000
	<b>voirie</b>	<b>2 420 000</b>	<b>2 000 000</b>		<b>1 800 000</b>
44	Gendarmerie/BMO	111 000	110 000		400 000
37	PLH	650 000	200 000		450 000
35	Centre Aquatique	7 680 000	7 650 000		50 000
27	Réserves foncières	1 657 000	10 000		100 000
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 330 000</b>	<b>1 880 000</b>		<b>1 424 787</b>
<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>12 952 500</b>	<b>9 070 000</b>	<b>-81,3</b>	<b>1 700 213</b>
<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>		<b>334 069</b>	<b>898 712</b>	<b>14,3</b>	<b>1 027 252</b>
<b>7- EMPRUNT</b>		<b>9 864 559</b>	<b>5 500 000</b>	<b>-89,5</b>	<b>575 000</b>
<b>ENDETTLEMENT</b>		<b>4 899 936</b>	<b>10 069 936</b>	<b>0,0</b>	<b>10 070 158</b>

Monsieur FAGES précise à Mme ROUANET que 3 M€ d'investissements sont prévus sur l'année 2017.

Madame ROUANET constate qu'ensuite cela descend, ce qui l'inquiète un peu.

Monsieur FAGES répond qu'il faudra certainement prendre d'autres décisions en fonction de l'évolution des recettes.

### Investissement 2017

PLH –	450 000 €
Voiries urbaines et éco –	1 800 000 €
<b>Autres opérations :</b>	<b>800 000 € dont :</b>
Réhabilitation de l'Orangerie –	250 000 €
Réserve foncière (Moninsable...)	100 000 €
Gendarmerie –	400 000 €
Centre aquatique –	50 000 €

Concernant la compétence agricole, qui va être prise en 2017, M. MENARD demande s'il ne faut pas prévoir des moyens, sans penser à la propriété en tant que telle mais par rapport au projet évoqué ? Monsieur FAGES répond qu'il y a 100 K€ de réserve foncière pour les éventuels terrains à acquérir.

Monsieur MENARD rétorque qu'il y aura peut-être aussi cette dimension sur les zones industrielles.

Dans les prospectives, rappelle M. FAGES, il a signalé qu'il n'était pas pour l'instant prévu de ligne agriculture. Il complète qu'en 2016 il y a 400 K€ pour la BMO et que si, pour finir, en 2018, il y a 200 K€, cela peut potentiellement servir pour acquérir un bâtiment style agricole.

Monsieur MINSSIEUX remarque qu'en agriculture la CCVG part de zéro, que c'est une vraie mutation, et qu'il est difficile d'imaginer le futur. Il pense que les actions chiffrées à mettre en place prendront deux ou trois ans.

Monsieur PERRAUD demande des explications sur la durée des amortissements.

Monsieur FAGES lui répond qu'il a été délibéré pour définir ces durées et que cela dépend du type d'investissement : un ordinateur est amorti sur deux ans, une voirie ou un bâtiment sur 40 ans.

Il rappelle que dans un budget, la section de fonctionnement doit être équilibrée en recettes et en dépenses, et que la dotation aux amortissements figure dans les dépenses de fonctionnement.

Monsieur PERRAUD demande si les travaux de voirie et ceux du centre aquatique ont la même durée ?

Monsieur FAGES pense que c'est sur 20 ans.

Monsieur FAGES fait remarquer qu'il y a eu 63 K€ d'amortissements. Il confirme qu'une voirie nouvelle est amortie, et précise qu'à la demande du Trésor public des opérations de voirie communautaires nouvelles, antérieures à 2016 et achevées, ont été intégrés dans la DM.

Monsieur PERRAUD reprend que sa question concernait la durée pour savoir quelle masse impacte le budget de fonctionnement, comment cette masse évolue, car selon lui ce n'est pas la partie dotation qui impacte sur ce budget.

Monsieur FAGES rétorque que si et qu'il va falloir couvrir 1 179 K€ avec le budget de fonctionnement.

Monsieur PERRAUD demande ce que deviennent ces 1 179 K€ les années suivantes s'il y a encore des investissements ?

Monsieur FAGES lui répond qu'ils se retrouvent en recettes d'investissement. Il ajoute que la prospective des amortissements n'a pas été faite.

Monsieur PERRAUD comprend que cela impacte fortement et fait une recette sur investissement. Il ajoute que c'est presque sain puisque cela incite à trouver des ressources au budget de fonctionnement.

Monsieur FAGES rétorque que c'est le but.

#### • Questions diverses

Monsieur BAILLY se présente en tant que porte-parole des conseillers municipaux juniors de Brignais qui demandent, aux maires de la CCVG et aux conseillers municipaux en charge de la jeunesse, d'organiser une rencontre de tous les conseillers municipaux juniors ou enfants afin de réfléchir sur une inauguration des voies vertes de la CCVG. Il est donc demandé aux conseillers référents de contacter Myriam EZZINE, conseillère municipale travaillant sur ce dossier.

Monsieur Combet pense qu'il faut être prudent sur ce dossier, les voies douces ne traversant pas encore complètement l'ensemble de la CCVG.

Monsieur FAGES propose d'inaugurer les morceaux qui existent sur chacune des communes.

Monsieur BAILLY pense qu'il pourrait être possible de travailler sur des sujets intéressants les enfants des communes.

Madame venditelli aimerait avoir un plan des voies douces, à jour, afin de communiquer sur le sujet.

Le plan n'a pas été mis à jour et que, si le plan initial devait être maintenu, il faudrait demander une importante rallonge sur les voies douces. Il ajoute que des morceaux ont été faits mais il en manque encore pour relier les communes.

Monsieur MINSSIEUX informe que la phase de décrue du Garon est commencée.

Il rappelle que la CCVG a fait l'investissement d'équipements et, en particulier, de quatre stations de contrôle qui ont permis de déclencher très tôt l'alerte.

Madame GAUQUELIN informe que ces stations sont présentées sur le site du SMAGGA et que c'est très intéressant.

Monsieur MINSSIEUX confirme qu'il y a des indications sur la hauteur d'eau tombée avec les cumuls sur 24 heures, 72 heures. Il précise qu'à l'endroit de la mesure, la hauteur de l'eau est indiquée avec une conversion en débit, avec des courbes de montée, de descente, et que selon l'endroit où tombe la pluie les phénomènes ne seront pas les mêmes.

Il ajoute que de gros travaux de curage ont été faits dans le bassin tampon en début de semaine, et que la qualité des protections contre la crue trentennale a pu être validée.

Monsieur GERGAUD fait remarquer qu'avant il y avait deux heures de décalage entre Brignais et Montagny, et qu'aujourd'hui il y a bien moins et qu'à Montagny c'était beaucoup plus bas.

Monsieur MINSSIEUX pense que tout ce qui est entre Brignais et Montagny n'a pas donné sur le Garon.

Madame GAUQUELIN signale que les crues sont absorbées par les zones d'expansion des crues sans aucune construction, et qu'il est donc fait en sorte que Montagny n'ait pas trop de hausses de niveau.

Monsieur MINSSIEUX insiste sur la solidarité qui existe permettant de traiter ces problèmes.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 23 h 00.

Le secrétaire de séance

*CRILLI*

A Brignais le *7/12/2016*